

ÉCOLE DOCTORALE N° 300
Sciences économiques

ÉTABLISSEMENT
Université Grenoble Alpes - UGA

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Sylvie Thoron, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Sylvie THORON, Université Paris-Est Créteil

Experts : M. Jérôme CHARPENTIER, Université de Lorraine
Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1
M. Jean-François LEMOINE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles JACOUD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2019

L'évaluation des écoles doctorales a été réalisée à partir des dossiers déposés par la communauté d'universités et établissements Université Grenoble Alpes (ComUE UGA). Au 1er janvier 2020, la ComUE UGA n'existe plus et l'établissement public expérimental nommé « Université Grenoble Alpes » est créé. Le présent rapport d'évaluation a été rédigé précédemment à ce changement, et la mention de ComUE UGA apparaît dans le document. Le présent rapport est adressé à l'établissement public expérimental Université Grenoble Alpes.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences économiques* n° 300 (EDSE) de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Grenoble Alpes (UGA) est une ED mono-disciplinaire. Elle représente l'une des 14 ED rassemblées dans le collège des écoles doctorales (CED) de l'UGA. Le CED détient des compétences importantes relatives aux formations transversales, à l'inscription des doctorants, au suivi professionnel des docteurs et à la valorisation du doctorat. Le doctorat est en effet délivré par la ComUE UGA. Le CED porte le volet doctoral (*graduate school*) de l'initiative d'excellence (IdEx) dont bénéficie l'UGA pour la période 2016-2020.

Les ED de la ComUE sont réparties entre six pôles de recherche. Dans cet ensemble, l'EDSE est rattachée au pôle de recherche de sciences sociales (PSS). La construction d'une université intégrée (UI) en 2020 ne devrait pas modifier le positionnement du CED ni celui de l'EDSE. Cette dernière comprenait, au cours de l'année universitaire 2017/2018, 43 doctorants pour 35 encadrants habilités à diriger des recherches (HDR). L'EDSE ne regroupe que des HDR en sciences économiques : tous ceux de la ComUE sauf ceux de l'Université Savoie Mont Blanc. Deux unités de recherche (UR) sont pleinement rattachées à l'EDSE :

- Le Centre de recherche en économie de Grenoble (CREG), équipe d'accueil (EA) 4625 UGA ;
- *Grenoble applied economics laboratory* (GAEL), unité mixte de recherche (UMR) 5313 Institut national de la recherche agronomique (INRA), UGA, Grenoble Institut national polytechnique (INP), Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Trois autres unités pluridisciplinaires accueillent quelques HDR en sciences économiques rattachés à titre individuel à l'EDSE :

- Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE), UMR 194 CNRS, UGA ;
- Le Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE), EA 2420, UGA ;
- Le Laboratoire écosystèmes et sociétés en montagne (LESSEM), unité de recherche de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'EDSE est une ED de petite taille. Il s'agit en effet de la plus petite ED de la ComUE et de la plus petite ED du secteur économie-gestion au plan national. De plus, la tendance sur la période est la baisse de l'effectif.

Il existe un règlement intérieur clair et détaillé. Il ne fait pas mention de l'existence d'un bureau. Seuls sont prévus un directeur, le conseil et un comité HDR. Le conseil de 15 membres est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016. On note cependant qu'il ne comprend que deux femmes sur les sept HDR. Il se réunit au minimum trois fois par an, mais les comptes rendus ne sont pas actuellement consultables sur le site de l'EDSE. Le directeur participe à différentes instances du CED. Le personnel de gestion est à temps partiel. Il s'agit d'un agent de catégorie C travaillant à 70 % pour l'école doctorale *Sciences juridiques* (EDSJ) et 30 % pour l'EDSE. Le

changement à deux reprises de la direction de l'ED durant le déroulement du contrat semble être le signe d'une instabilité institutionnelle.

Le budget est composé d'un fixe de 5 000 euros auquel s'ajoute une somme de 40 euros par doctorant, soit un total de 7 600 euros en 2018/2019. Il est consacré aux formations disciplinaires (45 %), à l'aide à la mobilité internationale (35 %) et à l'animation scientifique (réunion de rentrée, journée des doctorants en économie). Les ressources sont donc extrêmement limitées même si l'inscription et la diplomation sont gérées au niveau du CED, et que l'organisation matérielle et le financement des soutenances est prise en charge par les unités de recherche.

L'ED est membre de la Conférence nationale des écoles doctorales économie-gestion (CNED EG). Elle participe ainsi à des échanges d'informations avec les autres ED couvrant l'économie au plan national. La communication de l'EDSE s'effectue principalement par son site internet qui vient d'être reconfiguré selon une présentation très claire mais qui pourrait utilement être enrichi dans son contenu (par exemple les comptes rendus des réunions et notamment des conseils de l'EDSE). Une association des doctorants en économie de Grenoble Alpes (Labodega) a été créée et a participé directement à la recherche d'information sur le devenir professionnel des docteurs en économie de Grenoble. Les doctorants ont aussi été impliqués dans le développement du réseau d'Alumni développé par le CED.

L'ED a disposé régulièrement de deux contrats doctoraux-établissement par an pour quatre à sept candidats auxquels il faut ajouter en 2018-2019 trois contrats IdEx. Les autres contrats de financement de la thèse (conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), région, entreprises, bourses étrangères) sont validés en fonction de critères définis en conseil. Certains doctorants bénéficient aussi de financements de pays étrangers. L'ED a par ailleurs mené une réflexion sur la question du financement de la thèse. Elle a rendu obligatoire la justification d'un financement au moment de l'inscription. Il peut s'agir d'un financement dédié à la thèse ou d'une activité salariée en rapport avec la thèse. Il reste cependant encore un tiers d'étudiants financés par des emplois précaires et à temps partiels ou par des vacances diverses, mais ce dernier ensemble est en taille décroissante. L'ED s'inquiète aussi des difficultés du financement de la quatrième année en l'absence de demi-postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

L'ED organise une réunion de rentrée pour tous les doctorants et une assemblée générale l'après-midi pour les encadrants. L'association des doctorants Labodega participe aussi à l'accueil des nouveaux doctorants. Par ailleurs, le CED assure un service pour l'accueil des étrangers : *International students and scholars office* (ISSO).

La politique scientifique de l'ED est orientée vers l'ouverture internationale. Il existe une proportion importante de doctorants étrangers (65 % en 2018/2019) même si l'ED reste vigilante vis-à-vis d'une diminution du nombre de ses cotutelles (seulement deux sur la période). L'entretien avec les doctorants a montré la réalité de ce brassage, certains doctorants se présentant même (en anglais) comme des doctorants étrangers en simple visite au sein de l'ED. Cet apport de doctorants étrangers semble contribuer de manière tout à fait positive à la dynamique du groupe des doctorants. L'ED finance, sur son faible budget, des missions à l'étranger pour les doctorants (41 financés sur la période), des conférences internationales et des écoles d'été. Les doctorants ont par ailleurs accès à des financements de la Région Rhône-Alpes et des financements IdEx pour des séjours longs. L'ED encourage aussi l'ouverture internationale des doctorants en les incitant à publier en anglais et à intégrer des chercheurs de renommée internationale dans le comité de suivi individuel (CSI).

Le CED bénéficie de compétences élargies et d'un important budget (900 000 euros). Il gère les inscriptions administratives des doctorants, l'ensemble du personnel des ED, la répartition des budgets alloués aux ED, assure le suivi des doctorants étrangers, définit les formations transversales et d'insertion professionnelle et détient l'ensemble des statistiques. Cette compétence quelque peu hégémonique laisse peu de place à l'initiative des ED cantonnées dans la formation disciplinaire. Elle pourrait d'autant plus nuire aux ED que certaines formations organisées par l'ED apparaissent comme formations transversales. Un repérage par affichage ED pour ces formations pourrait aider à entretenir leur visibilité. L'entretien avec les doctorants a mis en effet en évidence que, bien que très dynamiques (ils ont créé une association et organisent une journée des doctorants), ils n'ont pas pour autant de réel sentiment d'appartenance vis-à-vis de l'ED.

Le CED a par ailleurs des compétences partagées avec les ED en ce qui concerne les inscriptions des doctorants et HDR et les dérogations. Il est appréciable que les directions d'ED participent aux différentes instances du CED.

• Encadrement et formation des doctorants

Le taux d'encadrement est favorable aux doctorants. Il y a, en moyenne, à peine plus d'un doctorant par HDR. Ceci recouvre bien sûr une hétérogénéité, qui reste faible et contrôlée par l'école doctorale. Le nombre maximum de doctorants par HDR est de six autorisés (ou quatre autorisés s'il n'y a pas de co-encadrement) et quatre effectifs, et six HDR n'encadrent pas de thèse. Le règlement intérieur prévoit par ailleurs une clause particulière pour les nouveaux encadrants qui ne doivent pas dépasser quatre doctorants en encadrement partiel.

L'EDSE s'est largement consacrée à la mise en place des dispositions de l'arrêté, qui est bien avancée. Cependant le dossier fait état « d'une mise en œuvre très inégale selon les laboratoires de la conception nouvelle du doctorant étudiant-chercheur, et des dispositifs et exigences qui en découlent pour l'encadrement par les directeurs dans les laboratoires ». Les projets de politique de formation des encadrants du CED sont attendus par l'ED qui pense pouvoir améliorer ainsi les inégalités de traitement des doctorants. L'ED apparaît par contre impuissante à éliminer les inégalités de traitement qui concernent une part des doctorants étrangers.

L'EDSE a défini des conditions assez ambitieuses pour le CSI. Il est organisé dès la première année. Il comprend trois membres, dont deux extérieurs au laboratoire avec au moins un HDR. Les membres sont désignés par la direction de l'ED sur proposition des laboratoires. Les CSI ont été organisés durant les deux dernières années par les unités de recherche. La procédure précédente qui a été depuis abandonnée prévoyait un représentant de chaque laboratoire dans chaque comité. Il semble que la formule n'ait pas apporté satisfaction. On se demande cependant si le rôle de l'ED n'est pas justement d'organiser ce type de collaboration entre laboratoires, d'autant plus que dans le cas du CSI cette collaboration contribuerait à en garantir l'impartialité. De manière générale, l'ED est sans doute la mieux placée pour garantir cette impartialité. À une échelle si petite, il semble encore tout à fait possible d'organiser ces comités au niveau de l'ED, quitte à ce qu'un membre du comité soit choisi par la direction de l'ED. La réunion de rentrée qui regroupe tous les doctorants et se poursuit par une assemblée générale des encadrants pourrait être l'occasion d'organiser les comités de suivi au niveau de l'ED.

L'EDSE a mené une politique volontariste de réduction de la durée des thèses. La durée moyenne de la thèse est passée de plus de 60 mois en 2015 à 52 mois en 2018. Cela est dû à une disparition des thèses très longues mais aussi à des arrêts de thèse pour non-respect des délais après autorisation de réinscription, sans que l'on sache précisément combien de fois cette situation s'est produite. Le soin apporté à la mise en place des comités de suivi devrait permettre de prévenir cette solution toujours regrettable.

Le CED se charge du portfolio de compétences et a créé un groupe de travail. L'objectif est de développer progressivement un outil d'aide à la réalisation du portfolio implanté sur le portail « Accès doctorat unique et mutualisé » (ADUM).

Chaque doctorant est tenu de suivre 120 heures de formation pendant la durée de la thèse : un tiers disciplinaire, un tiers transversale et un tiers professionnalisante. La formation à l'éthique est transversale. Le CED organise toutes les formations transversales et professionnalisantes. L'EDSE participe cependant aux offres transversales du CED. Une formation commune avec l'école doctorale *Sciences de gestion* (EDSG) a notamment été mise en place. L'ED est en charge de la formation disciplinaire réservées aux fondamentaux. Elle lance des appels à proposition de formation auprès des doctorants, des laboratoires et des encadrants. La prise en compte des propositions des encadrants est importante car elle permet de mettre en évidence un des intérêts que peut présenter pour eux l'ED et la fait apparaître sous un autre angle qu'une institution uniquement destinée à garantir la bonne mise en œuvre de l'arrêté. Pour les mêmes raisons une attention particulière est sans doute à apporter au recueil des propositions d'intervenants pour la journée des doctorants en économie, qui est un moment fort au sein de l'EDSE. Malgré le budget réduit, l'offre apparaît comme riche. Les formations sont ouvertes même avec de très petits effectifs. Par ailleurs, l'EDSE prend en compte au titre de la formation doctorale des activités complémentaires. Un questionnaire d'évaluation est disponible sur ADUM pour toutes les formations.

Les doctorants bénéficient de bonnes conditions d'encadrement. La petite taille de l'EDSE s'accompagne cependant de la mise à disposition d'un budget insuffisant qui constitue un frein à la mise en place d'une offre de formation disciplinaire plus riche et au développement de la politique d'ouverture à l'international. Elle ne facilite pas non plus les relations entre certains encadrants et l'EDSE. En effet, les différents entretiens au cours de la visite ont permis de mettre en évidence un mal-être qui se répercute sur les doctorants. On comprend que l'existence de l'EDSE a pu être vécue par certains acteurs comme un empiètement sur leur autonomie ou le libre arbitre des encadrants. Cela a engendré une agressivité et entrave le bon

fonctionnement de l'EDSE ainsi que sa capacité d'action au service des laboratoires. Ces problèmes expliquent sans doute l'instabilité qui a caractérisé la direction de l'EDSE.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le CED de l'UGA a un rôle prépondérant dans le dispositif d'appui à l'insertion professionnelle et dans le suivi des docteurs. Il a mis en place à partir de 2018 un pôle carrière qui est un espace d'accueil et d'orientation pour les doctorants et les jeunes docteurs. Il s'agit d'un service qui donne accès à une documentation spécialisée, propose des entretiens et une aide à la construction du projet professionnel. Le CED organise des événements de communication avec les milieux socio-économiques et culturels. Par ailleurs le département formations transversales et insertion professionnelle (DFTIP) du CED organise des Doctoriales® et des formations de 80 heures dans une perspective d'insertion ciblée : les labels. LE CED a aussi incité d'anciens docteurs à faire partie de l'association Alumni. L'association Labodega a entrepris de son côté de mettre en place un réseau des docteurs en économie.

Pour le suivi du parcours professionnel des docteurs, le CED mène des enquêtes à un an et à trois ans et bénéficie de l'implication des gestionnaires des ED qui utilisent le système informatisé de recueil de données (SIREDO). Il semble avoir cependant des difficultés à obtenir des réponses de la part des docteurs. Le taux de réponses pour les enquêtes à 3 ans pour l'EDSE est faible, de l'ordre de 46 %, sur un petit effectif, ce qui revient à seulement 16 réponses. Cette situation l'a amené à mettre en place un groupe de travail relatif à ce sujet en 2019. Il apparaît que 100 % des docteurs de l'EDSE ont un emploi après trois ans. L'analyse plus détaillée des données est cependant impossible dans la mesure où 31 % ont répondu « autre » à la question relative au devenir des docteurs. Il n'y a pas eu en conséquence d'exploitation des données, lesquelles n'ont ainsi pas pu être prises en compte pour la définition des formations. L'EDSE envisage un dispositif de suivi propre afin d'améliorer le taux de réponse et l'exploitation des résultats. Le suivi ne pourra en effet que bénéficier de la proximité du directeur de l'EDSE avec un petit nombre d'HDR et de doctorants.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le dossier d'autoévaluation remis au Hcéres est clair et complet. On comprend à sa lecture que l'autoévaluation a été l'occasion de faire un bilan et de mener une réflexion sur la question du financement de la thèse. Elle a aussi été l'occasion de se rendre compte de la nécessité d'un meilleur suivi du parcours professionnel des docteurs.

L'EDSE prévoit de faire de la mobilité internationale un axe entier de développement en favorisant l'appui à la publication dans des revues de niveau international. Elle souhaite également mettre en place des conférences adossées à la journée des doctorants dans lesquelles interviendront des personnalités extérieures. Elle souhaite enfin améliorer le réseau étudiant et l'intégration dans le monde professionnel. Un projet de rencontres entre doctorants des différents laboratoires est aussi à l'étude. La direction a compris qu'elle peut compter sur un groupe dynamique de doctorants. Ces objectifs semblent louables à la condition que les moyens financiers soient à la hauteur.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'EDSE est une ED de très petite taille et aux faibles moyens financiers, ce qui nuit à son attractivité et ne lui permet pas de mener une politique plus ambitieuse. Pour autant, dans un contexte qui apparaît compliqué, l'ED a fait preuve de dynamisme dans la mise en place de l'arrêté du 25 mai 2016 sur les études doctorales et a su mener avec succès une politique scientifique clairement orientée vers l'ouverture internationale.

• Points forts

- L'ouverture internationale clairement inscrite dans la politique scientifique de l'ED et effective.
- Le très bon taux d'encadrement.
- La bonne gestion de la durée de thèse et de manière générale la mise en place de l'arrêté sur les études doctorales qui est bien avancée.
- La qualité de l'offre de formation en dépit des contraintes budgétaires qui limitent l'extension de celle-ci.

- **Points faibles**

- La petite taille de l'ED et ses conséquences, notamment financières.
- L'instabilité institutionnelle sans doute due aux relations compliquées de certains encadrants avec l'EDSE qui a pu être considérée comme un empiètement sur leur autonomie.
- Le faible sentiment d'appartenance des doctorants à l'EDSE en dépit de leur implication.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'EDSE est une ED de très petite taille, ce qui la prive de moyens (contrats doctoraux, budgets) et l'entrave pour mener une politique plus ambitieuse, en même temps que cela nuit à son attractivité. Un rapprochement avec l'ED *Sciences de gestion* qui de son côté ne comporte qu'un seul laboratoire serait peut-être à envisager dans le moyen terme. L'ensemble formerait une ED *Économie-gestion* dont l'effectif (autour d'une centaine) représenterait une masse critique qui lui conférerait une plus grande liberté d'action, et ceci d'autant plus que les deux ED ont déjà travaillé ensemble sur des formations et des projets communs. Pour autant, un tel rapprochement ne pourra se faire que dans un contexte apaisé et il semble qu'une reconfiguration des laboratoires de l'EDSE soit auparavant nécessaire. Le dynamisme de la direction ne suffit pas à apaiser des tensions dans le corps encadrant, qui bien que certainement très localisées, ont des répercussions palpables jusque chez les doctorants. Il se pourrait bien que dans ce type de situation soumise à des forces centrifuges la solution soit finalement plutôt dans le rapprochement et le regroupement.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les compétences élargies du CED permettent d'apporter un support important aux ED. Une condition nécessaire au bon fonctionnement d'une telle organisation passe sans doute par l'implication des directions des ED dans les activités du CED, comme cela semble déjà être le cas. Les choix faits en termes de répartition des financements nécessaires ont cependant des conséquences structurantes pour l'établissement qui minimisent le rôle des ED. L'inscription et la diplomation sont gérées au niveau du CED, ainsi que deux tiers au moins des formations alors que l'organisation matérielle et le financement des soutenances sont pris en charge par les unités de recherche. Les ressources allouées aux ED sont en conséquence très limitées. Elles sont manifestement insuffisantes pour organiser des formations disciplinaires ambitieuses ou financer la mobilité des doctorants. On peut se demander ce qui reste aux ED dans ces conditions. On comprend que leur proximité avec les doctorants et leur autonomie par rapport aux laboratoires sont pourtant des atouts importants. Elles sont le relais indispensable quand il s'agit de collecter des informations pour le suivi des docteurs. Elles sont sans doute les mieux placées pour organiser des réseaux de docteurs. Elles ont les compétences pour orienter les formations transversales et professionnalisantes. Elles sont aussi les mieux placées pour organiser les comités de suivi.

Pour tirer parti au mieux de ces atouts, l'établissement devrait veiller à renforcer l'implication des directions dans les activités du CED et à apporter un soutien financier plus affirmé aux ED. Ce soutien financier est indispensable pour leur permettre de développer efficacement une formation disciplinaire, et pour l'EDSE en particulier, ce soutien est nécessaire à sa politique scientifique d'ouverture internationale. De manière générale l'autonomie financière des ED leur permet d'asseoir une légitimité au-delà du rôle qu'elles jouent dans la mise en place de l'arrêté, qui n'est pas toujours bien perçu. Enfin, l'établissement devrait veiller à préserver la visibilité des ED auprès des doctorants. On ne peut s'attendre, dans une organisation à étages, à ce que les doctorants aient un sentiment d'appartenance vis-à-vis de tous les niveaux. Or la visibilité des ED auprès des doctorants est sans doute celle qui compte le plus. Le CED dépend davantage de la bonne articulation de ses fonctions avec les ED. À titre d'exemple, les formations offertes par le CED pourraient être « labellisées » pour faire apparaître le nom des ED qui ont participé à leur conception et le réseau des *alumni* constitué au niveau du CED aurait peut-être plus de réalité s'il était constitué par la connexion de réseaux constitués d'abord au niveau des ED.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Collège doctoral
Direction Administrative
Bâtiment Pluriel
701 rue de la piscine
38400 Saint-Martin-d'Hères
France

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Chrono : CED/NJ/ELR/2020_004
Affaire suivie par :
Emilie Le Risbé
+33 (0)4 76 82 40 20
emilie.le-risbe@univ-grenoble-alpes.fr

Objet : Réponse au rapport du comité d'évaluation de l'Ecole Doctorale n°300 Sciences Economiques (ED SE) n°300 – Observations établissement

Monsieur le Directeur,

L'Université Grenoble Alpes (UGA) remercie le comité d'évaluation du travail effectué et de la qualité des échanges lors de la visite. Elle prend note des points à améliorer et veillera à ce qu'une démarche d'amélioration continue soit mise en place pour prendre en compte les avis du comité.

En particulier, l'UGA a pris conscience de la nécessité de développer les formations disciplinaires en Sciences Economiques et d'assurer la visibilité de l'ED auprès de ses doctorants.

L'UGA souhaite toutefois souligner que le rapport d'évaluation de l'ED SE sous-tend une conception de l'articulation entre ED et CED différente de celle définie politiquement et mise en œuvre depuis une dizaine d'années sur le site de Grenoble.

Le Collège doctoral de l'UGA a pour mission de fédérer les écoles doctorales et d'organiser la politique doctorale de l'établissement. Dans le cadre de l'article 1 de l'arrêté du 25 mai 2016, plusieurs missions ont été transférées au Collège doctoral par l'établissement, en accord avec les écoles doctorales. La politique doctorale du site sous tous ses aspects est ainsi discutée au sein du directoire (élargi), de la commission pédagogique et du Conseil du Collège, instances dans lesquelles les directeurs d'ED sont tous présents.

Il s'agit donc d'un fonctionnement collégial ne différenciant pas les écoles des différents domaines et se voulant transparent. Le budget du Collège doctoral, dans lequel est compris celui des ED, est présenté et approuvé au niveau de toutes les instances. Dans le fonctionnement du CED, sont reprises des dépenses de fonctionnement des ED (locaux, logiciels, ordinateurs, matériels, ...). Les ED bénéficient donc directement de 50% du budget du CED et décident librement de l'affectation de leur budget propre (24% de la masse totale).

L'UGA s'étonne des éléments de langage, tels que « Les choix faits en termes de répartition des financements nécessaires ont cependant des conséquences structurantes pour l'établissement qui minimisent le rôle des ED » ou « Cette compétence quelque peu hégémonique (du CED) laisse peu de place à l'initiative des ED cantonnées dans la formation disciplinaire », qui opposent CED et ED et semblent méconnaître ou nier le modèle de fonctionnement actuel.

L'UGA s'engage à s'approprier les conclusions du travail effectué par le comité, dans le cadre de sa politique de développement d'un collège doctoral œuvrant au service des ED et de l'ensemble des doctorants du site.

La question complexe de la modification du périmètre de l'ED sera abordée dans le cadre de la politique de la nouvelle université.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Président de l'Université Grenoble Alpes



Yassine LAKHNECH